

Règlement du tir de l'Intyamon

1. But

Le tir de l'Intyamon est une compétition amicale regroupant les sociétés de tir de la vallée de l'Intyamon à savoir :

- Bas-Intyamon
- Haut-Intyamon
- Lessoc

2. Date

En règle générale ce tir a lieu le dernier week-end (vendredi soir et samedi après-midi) d'avril.

3. Programme

Cible A 10

3 coups d'essais

10 coups, coup par coup

Résultat à l'addition des 10 coups

4. Catégories armes

Catégorie A: armes de sport (armes libres, fusils standards)

Catégorie D: F ass 57-03 (modifié)

Catégorie E: mousqueton, F ass 90, F ass 57-02

5. Catégories âges

Ado	10 à 16 ans	A
Jeune tireur	17 à 20 ans	J
Elite	21 à 59 ans	E
Vétéran	60 à 69 ans	V
Senior-Vétéran	70 ans et plus	SV
Dame toutes catégories confondues		D

6. Armes et positions

Mousqueton : Ados, Jeunes tireurs et Elites : couché, à bras franc
Vétérans et Senior-Vétérans : couché, avec appui

Fass 57 et 90 : couché, avec appui bipied

Fusil standard : couché, à bras franc

Arme libre : Ados, Jeunes tireurs et Elites : à genou
Vétérans et Senior-Vétérans : couché, à bras franc

7. Distinctions

En espèce : valeur CHF 12.-

	Elite	Vétéran / Jeune tireur	Senior-Vétéran / Ado
Catégorie A	90	88	87
Catégorie D	88	86	85
Catégorie E	84	82	81

8. Classement

Pour le classement des sociétés, on prendra le 60% des tireurs de chaque société afin d'obtenir le nombre de résultats obligatoires. La société gagnante du challenge verra son pourcentage augmenté de 5% l'année suivante. Une société qui gagne le challenge plusieurs années de suite voit son pourcentage augmenté d'année en année (5%, 10%, 15%,...). La perte du challenge la ramène à son pourcentage de départ (60%).

Chaque arme libre ou fusil standard augmentent le pourcentage de leur société de 1% (exemple 5 fusils standards et 2 armes libres = + 7%).

La moyenne est obtenue en divisant le total des résultats obligatoires par le nombre de résultats obligatoires. (Attention minimum 9 résultats obligatoires).

9. Roi du tir

Ce titre est décerné au tireur ayant obtenu le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, le titre est attribué dans l'ordre suivant :

- 1^{er} Senior-Vétéran
- 2^{ème} Ado
- 3^{ème} Vétéran
- 4^{ème} Jeune tireur
- 5^{ème} Nombre de 10
- 6^{ème} Meilleur coup profond à 100 points
- 7^{ème} Tireur le plus âgé pour les catégories SV, V et E
Tireur le plus jeune pour les catégories Ado et Jeune tireur

Un prix sera offert au premier de chaque catégorie :

- 1^{er} V ou 1^{er} SV prix d'une valeur de 25.-
- 1^{er} Ado ou 1^{er} Jeune tireur prix d'une valeur de 25.-
- 1^{ère} Dame prix d'une valeur de 25.-
- 1^{er} Elite prix d'une valeur de 25.-
- Roi du Tir prix d'une valeur de 40.-

Il n'y a aucun cumul aux 1^{ères} places, de cette façon le roi du tir ne reçoit qu'un seul prix (exemple : le roi du tir est un Vétéran alors le prix du 1^{er} Vétéran revient au Vétéran classé 2^{ème})

La valeur des prix ci-dessus est un minimum. Si la société organisatrice désire augmenter la valeur des prix ou éventuellement donner un prix spécial elle en a le droit.

10. Finance de participation

L'inscription est de CHF 16.- pour chaque tireur de toutes catégories confondues.

11. Affiliation des tireurs

Les tireurs doivent être affiliés à leur section en qualité de membre A. Cependant, chaque société a la possibilité d'aligner deux tireurs qui sont membre B. La licence n'est pas obligatoire.

12. Munition

Chaque société fournit la munition pour ses membres. Seule la munition d'ordonnance peut être utilisée pour le tir soit de la munition GP 11 et GP 90

13. Organisation

L'organisation du tir se fera selon le tournus en cours soit :

- 2017 Lessoc (rocade éventuelle avec Haut-Intyamon 2018)
- 2018 Haut-Intyamon (rocade éventuelle avec Lessoc 2017)
- 2019 Bas-Intyamon
- 2020 Lessoc
- 2021 Haut-Intyamon
- 2022 Bas-Intyamon
- Ainsi de suite...

Un tir anticipé est organisé une semaine avant le tir officiel.

La société organisatrice met à disposition les feuilles de stand et se charge de fournir les prix.

Elle a à sa charge la saisie des résultats et le bon fonctionnement du tir dans son intégralité.

Le bénéfice réalisé dans le cadre du tir reste sa propriété tout comme les douilles.

Chaque société reçoit une liste des résultats lors de la proclamation de ceux-ci le samedi en fin de journée.

14. Assemblée des délégués

Dans le courant de janvier, la société organisatrice convoque 1 délégué par société.

15. Challenge

Le challenge de section est attribué annuellement à la société ayant obtenu la meilleure moyenne.

Au terme des 6 années durant lesquelles il aura été mis en jeu, le challenge est définitivement attribué à la société l'ayant gagné le plus de fois.

En cas d'égalité de victoires, la société ayant réalisé la meilleure moyenne totale lors des 6 ans remporte le challenge.

Si aucun donateur n'est trouvé ou ne se propose pour la donation d'un nouveau challenge, celui-ci sera payé à part égal par les trois sociétés.

16. Situation actuelle du challenge (2017)

Le challenge actuel se joue pour la période 2012 – 2017

Bas-Intyamon l'a gagné en 2012

Haut-Intyamon l'a gagné en 2013 – 2014 – 2015 – 2016

Les futurs challenges mis en jeu le seront pour les périodes 2018 – 2023 / 2024 – 2029 ...

Ce présent règlement a été proposé et discuté lors de l'assemblée des délégués du jeudi 12 janvier 2017 à Grandvillard.

Entré en vigueur après approbation et signatures au 1^{er} avril 2017

Les délégués

Les présidents

Les membres délégués

Bas-Intyamon

Marc Jaquet

Christian Yenni

Date : 30.01.2017

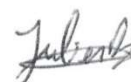


Haut-Intyamon

Maurice Rime

Julien Barthe

Date : 1.02.2017

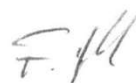


Lessoc

François Both

Jean-Luc Fracheboud

Date : 2.02.2017



4 | Page